

MUSIQUE, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET ÉDUCATION

Benoît MACHUEL

2_3 Digital Media, Popular culture and arts education

Secrétaire général de la Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

benoit.machuel@fim-musicians.com

1. Société de l'information et accès la culture

L'Internet ouvre un accès quasi illimité aux œuvres, via de multiples modes d'échange. L'accès à l'information et son partage sont favorisés par le travail en réseau via des projets collectifs indépendants. Toutefois, la nature ouverte de ces projets pose la question de la fiabilité de l'information.

2. Les activités créatives sont facilitées

Les outils numériques affranchissent l'acte de création de certaines contraintes techniques. La multiplicité des sources fait partie de notre univers quotidien : la musique est omniprésente.

3. La perception de la valeur du travail du créateur est confuse

La maîtrise des outils informatiques est acquise plus facilement que celle des arts (jouer d'un instrument de musique, composer de la musique, écrire, déclamer, peindre, dessiner), ce qui revient à dévaloriser l'effort associé chez l'artiste à la recherche constante du geste parfait.

L'accès simple et immédiat aux œuvres accrédite l'idée que sa valeur marchande est nulle.

Le grand public ne possède pas de notions de droit d'auteur mais conserve des principes très ancrés en matière de propriété des biens matériels.

4. Œuvres ou contenus culturels ?

L'accès à la connaissance est contrôlé par de nouveaux acteurs : groupes de télécommunications, fabricants de matériels, éditeurs de logiciels. La culture devient une incitation à acquérir de nouveaux matériels, le *contenant* devenant économiquement plus important que le *contenu*.

Le terme de *contenu* déprécie le travail des créateurs, identifiés comme ceux en charge de remplir les *tuyaux* de l'Internet. Les producteurs de phonogrammes ou de films étant également regardés comme des fournisseurs de contenus, on retrouve donc sous cette même appellation malheureuse les créateurs et les investisseurs.

5. Accès à la connaissance et droit d'auteur

Les concentrations industrielles se poursuivent mais la fracture numérique demeure un problème majeur.

Le droit d'auteur est mis en cause au niveau international. Pourtant, lorsqu'il est convenablement mis en œuvre, il génère des revenus significatifs pour les artistes interprètes, y compris dans les pays en développement.

6. L'artiste interprète

On confond souvent la situation de quelques stars avec celle de la très grande majorité des musiciens qui, eux, vivent difficilement de leur métier.

Il est malaisé de faire reconnaître le droit des musiciens à être rétribués pour les utilisations de leurs enregistrements. Cette situation est aggravée par des pratiques contractuelles déséquilibrées qui conduisent les artistes à céder leurs droits à leurs producteurs sans contrepartie équitable.

7. Le rôle de l'éducation

L'Éducation doit englober le « droit de l'Internet », notamment en ce qui concerne l'économie des métiers de la création, ainsi que la sensibilisation à la valeur de l'acte créatif (acquisition du savoir et des gestes techniques, entraînement régulier, apprentissage des repères esthétiques, prise de conscience de la valeur des œuvres, respect du travail des créateurs).

La formation tout au long de la vie est un enjeu majeur pour la communauté créative, qui doit notamment pouvoir apprendre à maîtriser l'accès à une visibilité maximale sur l'Internet, condition essentielle du succès.

La Fédération Internationale des Musiciens, fondée en 1948, est la seule ONG représentant les syndicats, guildes et associations professionnelles de musiciens au niveau mondial. Elle compte des membres dans environ 60 pays à travers le monde. Son principal objectif est de protéger et promouvoir les intérêts économiques, sociaux et artistiques des musiciens professionnels à l'échelle internationale.

ANNEXE 3

UNESCO & le Gouvernement de la République de Corée Seconde conférence mondiale sur l'éducation artistique Séoul 25-28 mai 2010

Fiche d'indentification pour la remise de résumés sur l'éducation artistique (Recherches, études de cas, bonnes pratiques)

Prénom : Benoît	Nom : MACHUEL	M/Mme/Dr/Prof : M.
Occupations précédentes et actuelles (description détaillée) : Actuellement : Secrétaire général de la Fédération Internationale des Musiciens Précédemment : Musiciens professionnel – Directeur de label discographique		
Organisation/ Institution/Université : Fédération Internaitonale des Musiciens (FIM)		
Adresse : 21 bis rue Victor Massé 75009 Paris		



Téléphone (+code international) :
+33 145 263 123

Fax (+ code international) :
+33 176 701 418

Adresse électronique :
office@fim-musicians.com

Titre du document :
Musique, nouvelles technologies et éducation